Compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 29 avril 2019

Étaient présents : voir liste d'émargement.

Le quorum est atteint : 3/7 membres votants présents, 4 à titre consultatif.

M Laurent de Schoutheete est excusé et a reçu l'ordre du jour ci-dessous énoncé.

La séance est ouverte à 17 h 45. Mme Laure ROSSIGNOL, coordonnatrice, assure le secrétariat de séance

Ordre du jour :

1. Validation du CR du CA du 11 février ;
2. Achat d'un véhicule
3. Ajout d'un demi- poste pour un professeur d'EPS
4. Ajout d'un budget pour achat d'arbres
5. Ajout d'un budget pour couvrir la cour de Thadeua ;
6. Projet de Swimming Laos ;
7. Remplacement de l'aide comptable par un plein temps sur un an ;
8. Contrat DAF ;
9. Mise à jour du règlement financier sur les conditions d'abattement
10. Coût des certifications
11. Gestion de la caisse de solidarité
12. Budget pour le rachat des livres dans le cadre de la location des livres scolaires
13. Ouverture des structures sportives aux enseignants
14. Questions diverses.

Question ajoutée à l'ordre du jour :

La démission de 3 membres du Coges : Il est entériné la démission de 3 des membres du Coges : Mme Perrot, Mme Chaponniere et Mme Hecquet-Lepoutre.
Mme la Proviseure souligne que Mme Perrot a informé par email le passage de 7 à 4 membres au sein du Coges, qui ne peut en théorie plus exercer (moins de 5 membres). Mme Le Roy précise que les postes du bureau étants pourvu, le Coges peut exercer jusqu'à la prochaine élection également confirmé par le Trésorier, il souligne par ailleurs que les démissionnaires n'ont pas envoyé de lettre de démission officielle au President .

1. Validation du CR du CA du 11 février ;

Le CR est adopté à l'unanimité.

Une réunion avec M. le Secrétaire est proposée par Madame la cheffe d'établissement afin de diffuser le compte de rendu du CA dans les délais les plus brefs. La finalisation sera faite par le Secrétaire après consultation avec les autres membres du Coges.

2. Achat d'un véhicule ;

Un véhicule est nécessaire pour l'établissement. Nous n'avons pas trouvé de véhicule utilitaire dans le budget imparti. M. Goduel propose de vendre son véhicule suite à son départ prévu fin juin : un pickup d'occasion de 80 000 kms environ, bien entretenu, qui peut autant servir au transport de matériels que des personnes au prix de 6000$. L'établissement n'aura pas à payer les taxes.

NON APPROUVE

L'achat du véhicule est adopté à l'unanimité.

3. **Ajout d'un demi- poste pour un professeur d'EPS ;**

Ce nouveau demi- poste de professeur d'EPS permettra de créer un pôle sportif de 3 professeurs qui auront chacun des responsabilités et qui effectueront 3 heures chacun dans leur spécialité en association sportive (Natation, Badminton, Volley Ball).

Pour ce faire, les heures supplémentaires réalisées actuellement par M. Viaud ne seront plus nécessaires, ce poste ne coûtera en définitive que « 3 heures ».
Le demi-poste est approuvé à l'unanimité.

4. **Ajout d'un budget pour achat d'arbres ;**

La demande pour l'achat d'arbres, notamment au niveau de la cour centrale est validé. Il reste à se renseigner sur le type d'arbres et à obtenir les devis correspondants pour approbation définitive.
Un accord de principe est adopté à l'unanimité.

5. **Ajout d'un budget pour couvrir la cour de Thadeua;**

M. Goduel souhaiterait que la cour de Thadeua soit couverte, les enfants ayant très chaud. Il rappelle que tous les lycées de la zone sont équipés afin de limiter l'exposition au soleil. Le devis est en cours.
Un accord de principe est adopté à l'unanimité.

6. **Projet de Swimming Laos :**

M. Vaslet est invité à présenter son projet pour lequel une demande de participation financière a été sollicitée : l'objectif est de favoriser un esprit développement durable en créant plusieurs types de projets dédiés au développement durable dont celui du recyclage du plastique.
Sur les machines à recycler le plastique, Mme La Proviseure rappelle le règlement : les enfants de moins de 16 ans ne peuvent pas travailler sur des machines, Quant aux émanations dues au plastique chauffé nous n'avons pas assez d'informations pour valider les risques. De ce fait, Madame la Proviseure ne souhaite pas prendre le risque d'installer cette machine dans l'établissement.
Le Coges ne souhaite pas en l'état être porteur du projet et ne veut pas installer la machine à recycler à l'intérieur de l'établissement. Le local qui aurait pu être attribué ne semble donc pas nécessaire. Le Coges met également l'accent sur l'aspect juridique et la création d'une association pour gérer ce projet. Le fait que M. Vaslet soit en congé sabbatique pour la rentrée prochaine ne favorise pas une adhésion à ce projet, il est demandé de nommer des responsables pour chaque projet (vidéo / compost / jardin / recyclage…).
Ce projet est mis en suspens en attente d'informations complémentaires.

7. **Remplacement de l'aide comptable par un plein temps sur un an ;**

Afin d'anticiper le départ à la retraite de Mme Marie-Reine Phommasack, il est proposé de recruter un comptable à plein temps qui sera formé à cet effet.
La question plus générale de l'âge du départ à la retraite est posée puisqu'en droit local les hommes partent à la retraite à 60 ans et les femmes à 55 ans. Notre convention collective n'y fait pas allusion.
Le poste à temps plein sur an est validé à l'unanimité.

NON APPROUVE

8. Contrat DAF ;

La réintégration de l'ancien DAF (qui était en disponibilité) est refusée par le Trésorier et le Président du Coges. L'état des lieux réalisé en interne montrant différentes lacunes et manquements, comme par exemple la mauvaise évaluation du coût des certifications, entraînant une perte pour l'établissement, point par ailleurs remarqué à l'époque Mme Derniaux ou encore l'ajout des frais des examens dans les frais de scolarité en 2017/2018 puis le retrait en 2018/2019 sans gestion des conséquences, entre autres. Il est également souligné que l'ancien Proviseur avait sollicité un renouvellement en CDD à la place d'un passage en CDI ce qui avait été refusé par le précèdent Coges.
Le Secrétaire du Coges précise que la liste des reproches présentée demande à être étudiée. Il ne peut prendre une décision sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour (licenciement d'une personne en disponibilité). Le Secrétaire demande le respect de la législation et de la convention collective et interpelle le RPL. Ce dernier précise que rien ne s'oppose à un licenciement pour faute grave pendant une mise en disponibilité.
Il ait fait remarqué qu'il s'agit de reproches liés à une incompétence professionnelle et à une faute professionnelle.
Selon le Président, certains reproches sont caractéristiques de la faute professionnelle. Le Président et le Trésorier décident de procéder à un entretien préalable de licenciement.

Le licenciement est adopté par 2 voix et 1 abstention.

Pour la DAF actuelle, une demande de passage à l'échelon 30 a été demandée (au vu de son expérience). Il est proposé d'échelonner cette demande sur 2/3 ans avec un premier passage plus important au démarrage.
L'augmentation progressive sur 3 ans de la DAF est adoptée à l'unanimité, sans validation de montant d'augmentation à ce jour.

La question plus globale de l'année sabbatique est évoquée, Mme la Proviseure souhaiterait qu'on retire cette possibilité de la convention collective (projet de la nouvelle convention collective) pour des raisons de nécessité de service. Un congé de formation professionnelle pourrait être accordé, à condition que la formation soit en rapport avec le poste,

9. Mise à jour du règlement financier sur les conditions d'abattement ;

Les abattements pour le cumul d'enfants ne peuvent se faire que pour la fratrie directe, à rappeler pour la rentrée prochaine.

10. Coût des certifications ;
Le tarif des certifications a été réduit en 2018/2019 alors que le coût augmentait (passage de 20 USD demandé aux parents à 10 USD sans explication). Une participation de 30 USD semblerait davantage correspondre aux coûts réels. Par ailleurs, Madame LE ROY propose d'entamer une réflexion avec les enseignants de langues pour revoir à la baisse le nombre de certifications.

11. Gestion de la caisse de solidarité

Le Coges décide à l'unanimité de gérer en direct cette caisse de solidarité.

12. Budget pour le rachat des livres dans le cadre de la location des livres scolaires :

NON APPROUVE

Collège	
Coût moyen d'une série	102 $
Caution demandée ?	35 $
Prix de la location annuelle	35 $
Coût global achat/rachat 2019	16 770 $

La location de manuels scolaires se fera sans caution car sa mise en place entrainerait une gestion compliquée.
La question des livres numériques est évoquée. Mme la Proviseure rappelle que le passage au numérique, pose le problème de l'achat et de leur maintenance. Si les manuels papiers sont achetés la version numérique est gratuite sinon il faut en payer les droits.
Le Coges adopte le principe de location des manuels scolaires pour le collège au tarif de 35$, sans caution.

4

13. Ouverture des structures sportives aux enseignants ;

Une demande est faite par le personnel du lycée d'obtention de créneaux, pour une utilisation sportive, de la piscine, ainsi que des terrains de sport. Cette demande est recevable, les personnels concernés devront signer une décharge, l'assurance de l'école devrait couvrir cette utilisation (à vérifier cependant).
Les personnels doivent dans un premier temps créer une association avec un Président, un Trésorier et un Secrétaire et présenter les statuts.
Mme la Proviseure pense que les parents formuleront la même demande, le Coges ne souhaite pas élargir pour le moment les catégories d'utilisateurs.
Le Coges donne un accord de principe mais validera une fois l'association créée et les statuts rédigés.

14. <u>Questions diverses</u> ;

1. Sono amphithéâtre dépassement de budget de 2000$ à 2800$: ***le Coges valide ce budget supplémentaire.***
2. Mur de clôture à refaire à Hadxaykhao environ 1000$: ***le Coges valide ce budget supplémentaire.***
3. Cas de Florie BABANGUI (BCD), exonération après 3ème année ? ***le Coges valide l'exonération des frais de scolarité***, même si, en 2018-2019, Mme Babangui était partiellement en arrêt maladie
4. Frais de gestion pour modification des échéanciers de paiement ? ***le Coges refuse la mise en place de frais de gestion supplémentaire***, ce serait injuste pour certaines familles qui n'ont pas d'autre possibilité.
5. Gestion des demandes de copie de documents : ***le Coges refuse la demande de participation financière de frais de copie.***
6. Faire une note sur le fait qu'il n'y aura pas de remboursement total ou partiel de la bourse d'entretien, tous les achats devront se faire par l'intermédiaire du lycée, le ***Coges adopte ce principe.***
7. Travaux de Thadeua : *accord de principe sur la rénovation de l'accueil / secrétariat (qui sera réalisé en interne cet été) sous condition.* Les plans seront soumis au Coges actuel rapidement pour vérification et validation avant demande de devis. Le Coges ne souhaite pas que les parents se retrouvent à nouveau en Septembre dans une configuration qui ne les satisferaient pas.

8. Plus généralement, le Coges demande une réunion avec le Directeur du Primaire pour soumettre des idées de rénovation sur cinq ans avant fin Juin et ainsi planifier une rénovation généralisée à cinq ans. M. Le

NON APPROUVE

Directeur souligne que le dossier est prêt, cette éventualité avait déjà été discutée avec les anciennes équipes.

9. Etat des impayés au 23/04/2019. Le sujet n'a pas été traité.

Type	Nb familles	Créances au 07/02/2019	Créances au 05/04/2019	Créances au 23/04/2019	Créances à fin avril	Commentaires
Impayés des années précédentes (élèves partis)	13	$31 386	$31 386	$31 386	$31 386	Provision constatée dans les comptes 2018. Sur la première relance, seules 2 familles ont répondus, nous n'avons pas eu le temps d'essayer de les recontacter.
Impayés des années précédentes (élèves présents)	4	$10 046	$5 053	$4 351	$4 351	Montant moins élevé que précédement mais la plupart n'ont rien payé sur les frais de scolarité 2018/2019
Familles avec difficultés financières	7	$24 826	$23 926	$23 926	$29 282	
Impayés mais élève absent	1	$2 541	$535	$535	$535	Solde dû s'il ne revient pas
Retard de 2 échéances	7	$3 280	$19 046	$9 481	$17 317	
Retard de 1 échéance	124	$11 482	$287 153	$231 025	$245 293	Principalement échéance du 3ème tiers
	156	**$83 561**	**$367 099**	**$300 704**	**$328 165**	

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 21.

Le Président du COGES — Le Secrétaire du COGES

Mathieu CHATENET — Olivier POUVREAU

NON APPROUVE